

Image not found or type unknown



question pour une requête aux fins de saisine des prud'hommes.....

Par **nat358**, le **14/01/2024** à **12:20**

bonjour à tous (peut etre que certains ont déjà lu ce message, je sais pas pourquoi impossible d'ouvrir le site sur google, donc désolée si il y a doublon)

voilà mon problème :

mon fils a démission de son apprentissage en février 2023

depuis nous n'avons jamais reçu les documents, et pourtant je les ai demandé plusieurs fois

donc on a fait une lettre avec comme date le 20 février à venir.

dans l'éventualité où on n'obtiens pas ce qu'il nous faut j'irai aux prud'hommes, je fais le dossier.

mais

est-ce que je peux représenter mon fils ?

est-ce qu'il a droit ne serait-ce qu'à une indemnités de congés payés ?

s'il y a d'autres choses que je dois savoir merci de me dire.

merci à tous.

Par **miyako**, le **14/01/2024** à **17:50**

Bonsoir,

quel âge à votre fils??

Cordialement

Par **math64**, le **14/01/2024** à **18:15**

Bonjour,

[quote]

"nous n'avons jamais reçu les documents"

[/quote]

Légalement, les documents de fin de contrat sont "quérables":

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F21789>

Vous êtes vous déplacé pour les récupérer ?

[quote]

mon fils a démission de son apprentissage en février 2023

[/quote]

Attention à la légalité de la démission, sans quoi cela peut se retourner contre votre fils.

Plus d'infos : <https://www.editions-tissot.fr/guide/faq/un-salarie-en-contrat-d-apprentissage-peut-il-demissionner>

Par **nat358**, le **15/01/2024** à **11:53**

bonjour

il a 19 ans,

la démission a été faite en accord avec l'employeur

et oui je me suis déplacé pour les demander, j'ai aussi envoyé des sms dont j'ai les copies et qui n'ont jamais eu de réponse.

ils s'en foutent, ils font trainer.

la dernière fois, ils m'ont répondu : on a les traces comme quoi on vous a donné les papiers,

et : on vous les a donné en main propre.

et enfin : c'est le centre de formation qui bloque le dossier pour tout finaliser.

vous voyez le genre de type que c'est ?

c'est dingue.

mais c'est sur je n'ai rien, je range tous mes papiers soigneusement, et je n'ai rien d'eux.

encore qq jours et je devrais les avoir, sinon tant pis pour eux, ils récolteront ce qu'ils ont semé.

Par **math64**, le **15/01/2024** à **21:51**

Bonjour,

Donc, avant toute saisine de la justice, courrier recommandé AR:

" Bonjour,

Pour faire suite à la rupture de contrat de mon fils, xx, le xx février 2023, je reviens vers vous vis-à-vis des documents de fin de contrat.

En effet, malgré nos échanges de SMS des xx xx 2023, xx xx 2033 et de notre présentation, avec mon fils, sur les lieux de l'entreprise les xx et xx 2023, nous n'avons toujours pas pu obtenir ces documents de fin de contrat.

Aussi, je vous informe que je nous nous présenterons le xx xx à xh (laisser 7 jours) afin de, une bonne foi pour toute, récupérer ces documents.

À défaut de remise de ces documents à cette date, je vous signale que je me verrais contraint de demander à ma protection juridique d'engager tout recours contentieux, en la voie des référés si nécessaire, afin d'obtenir la remise de ces documents, outre réparation du préjudice que mon fils subit de par votre manquement.

En espérant ne pas avoir à en venir à une telle situation.

Cordialement.

m xx"